

Dons de spermatozoïdes

#FaitesDesParents
donspermatozoides.fr

En donnant
vos spermatozoïdes,
vous offrez à d'autres
le bonheur d'être
parents.

UN GESTE POUR LEUR OFFRIR LA POSSIBILITÉ DE DEVENIR PARENTS

Pour certaines personnes, l'assistance médicale à la procréation (AMP) avec don de spermatozoïdes permet de réaliser leur profond désir de vivre une grossesse et de donner naissance à un enfant. Il leur permettra peut-être de devenir parents et de tisser avec leur futur enfant un lien qui repose, au-delà du biologique, sur la transmission de leur amour, de leurs valeurs et de leur histoire familiale.



QU'EST-CE QU'UN SPERMATOZOÏDE ?

Le spermatozoïde est la cellule reproductrice masculine destinée à féconder l'ovocyte (cellule reproductrice féminine). À partir de la puberté, les spermatozoïdes sont fabriqués de façon continue dans les testicules. Ils se mélangent avec le liquide séminal (liquide biologique produit par les glandes génitales masculines) pour former le sperme au moment de l'éjaculation.

POUR QUI DONNER ?

Depuis la révision de la loi de bioéthique de 2021, le don de spermatozoïdes peut être proposé :

- à des couples composés d'un homme et d'une femme ;
- à des couples composés de deux femmes ;
- à des femmes célibataires.

Dans tous les cas, les personnes receveuses doivent être en âge de procréer et faire leur démarche dans le cadre médical et légal de l'assistance médicale à la procréation.



LE DON DE SPERMATOZOÏDES EN CHIFFRES

764 

En 2022, **764** hommes ont été candidats pour faire un don de spermatozoïdes.

870 

En 2021, près de **870** enfants sont nés grâce à un don de spermatozoïdes.

Près de **5650** 

personnes étaient en attente d'un don de spermatozoïdes au 31/12/2022.

Source : Données de l'Agence de la biomédecine

VOUS POUVEZ FAIRE UN DON DE SPERMATOZOÏDES SI :

- vous avez entre 18 et 44 ans inclus*
- vous êtes en bonne santé

CE QUE DIT LA LOI

En France, le don de spermatozoïdes, comme tous les dons d'éléments du corps humain, est encadré par la loi de bioéthique. Il est soumis à trois grands principes :



LE DON EST VOLONTAIRE

- Le donneur de spermatozoïdes ne doit subir aucune pression, de quelque nature que ce soit.
- Il signe un formulaire de consentement après avoir été pleinement informé. Il peut revenir à tout moment sur son consentement, jusqu'à l'utilisation des spermatozoïdes.



LE DON EST ANONYME

- Le don de spermatozoïdes est anonyme. Le couple ou la femme qui en bénéficie n'a pas connaissance de l'identité du donneur. La loi de bioéthique du 2 août 2021 ouvre un droit d'accès aux origines pour aider les personnes issues d'un don dans leur quête d'origines. Celles-ci, si elles le souhaitent, pourront à leur majorité, accéder aux données non identifiantes et/ou à l'identité du donneur en contactant la Commission créée à cet effet. Ces données sont strictement personnelles. En revanche, les donneurs n'auront aucune information sur les personnes nées de leur don.
- Depuis le 1^{er} septembre 2022, tous les donneurs de spermatozoïdes doivent expressément avoir consenti à la transmission de leurs données aux personnes nées de leur don si celles-ci en font la demande à partir de leur majorité.
- L'accès aux origines n'impacte en aucun cas la filiation. Ainsi, aucune filiation légale ne pourra être établie entre la personne issue d'un don de gamètes (ovocytes et spermatozoïdes)

UN DON DE PLUS EN PLUS DEMANDÉ

Aujourd'hui, en France, le nombre de dons de spermatozoïdes n'est pas suffisant pour répondre à la demande de toutes les personnes concernées.

Les délais d'attente peuvent aller jusqu'à plusieurs années notamment pour des receveurs d'origines géographiques diverses. Parce que la diversité des donneurs doit pouvoir refléter la diversité de notre société, nous avons besoin de vous tous.



Le recours au don de spermatozoïdes est une pratique médicale qui existe depuis plus de 40 ans en France.

et le donneur. Les parents de cet enfant restent bien la femme ou le couple qui l'a désiré, qui ont réalisé la démarche d'assistance médicale à la procréation et qui l'ont vu naître.

- La loi précise que le recours au don de gamètes d'un même donneur ne peut conduire à la naissance de plus de 10 enfants, afin de diminuer le risque d'appariements consanguins.



LE DON EST GRATUIT

- Le donneur de spermatozoïdes ne perçoit aucune rémunération en contrepartie de son don.
- En application de la règle de neutralité financière, il bénéficie de la prise en charge de tous les frais occasionnés par le don, médicaux et non médicaux.

*Âge au moment du recueil des gamètes.

6 ÉTAPES

POUR DONNER SES SPERMATOZOÏDES

Mais d'abord, qui peut donner ses spermatozoïdes ?

Le don est possible pour tout homme en bonne santé de 18 à 44 ans inclus, ayant eu ou non des enfants. C'est un acte gratuit et réalisé dans un établissement hospitalier autorisé.

1 PREMIER RENDEZ-VOUS AVEC L'ÉQUIPE MÉDICALE EN CENTRE DE DON S'INFORMER ET DONNER SON CONSENTEMENT



- Information et compréhension des modalités et de la technique de don.
- Information sur la signature des consentements.

2 SIGNATURE DU CONSENTEMENT & BILAN MÉDICAL

- Signature d'un formulaire de consentement.
- Réalisation d'un bilan de l'état de santé et des antécédents personnels et familiaux du donneur.
- Consultation génétique et examens complémentaires afin de :
 - vérifier l'absence de virus (hépatites, VIH...)
 - réaliser un caryotype (un examen des chromosomes) pour identifier les facteurs de risque de transmission d'une anomalie génétique à l'enfant issu du don.



3 ENTRETIEN AVEC UN PSYCHOLOGUE

- Échange libre avec un psychologue ou un psychiatre du centre de don sur les raisons qui incitent le donneur à entreprendre cette démarche et sur ce qu'implique un don.



PREMIER RECUEIL ÉVALUER LE NOMBRE ET LA MOBILITÉ DES SPERMATOZOÏDES

- Réalisation d'un premier recueil par masturbation au centre de don (après 3 à 5 jours d'abstinence sexuelle) pour analyser la qualité des spermatozoïdes et leur résistance à la congélation.
- Les spermatozoïdes sont placés dans des paillettes, congelés puis conservés dans de l'azote liquide à une température de -196°C jusqu'à utilisation.
- Cette analyse permet de déterminer si le don est possible et combien de recueils suivants seront à effectuer (4-5).

APRÈS LE DON

Les spermatozoïdes congelés sont conservés en laboratoire jusqu'à leur attribution à une ou plusieurs personnes receveuses, que le donneur ne connaîtra pas, en vue d'une assistance médicale à la procréation (insémination ou fécondation *in vitro*).



PLUSIEURS RECUEILS DE SPERMATOZOÏDES POUR RÉALISER LE DON

- Nouveaux recueils de spermatozoïdes pour recueillir un maximum de spermatozoïdes.



ET PARFOIS, UN DERNIER RENDEZ-VOUS AU CENTRE, SIX MOIS APRÈS LE DERNIER RECUEIL

- Réalisation d'un nouvel entretien six mois après le dernier recueil pour contrôler les tests sérologiques (hépatites, VIH...), au moyen d'une prise de sang, avant l'utilisation des spermatozoïdes pour des personnes receveuses. Sans ce dernier rendez-vous, qui marque la dernière étape du parcours, le don ne pourra pas être utilisé.
- Ce délai de six mois peut être raccourci si des tests spécifiques ont été réalisés au moment du dernier recueil de sperme au centre de don.



LES QUESTIONS QUE VOUS VOUS POSEZ

EST-IL POSSIBLE DE FAIRE UN DON DE SPERMATOZOÏDES EN FRANCE SI L'ON N'A PAS LA NATIONALITÉ FRANÇAISE ?

Oui, il n'y a pas de restriction concernant la nationalité des donneurs de spermatozoïdes. Pour bénéficier de la prise en charge par l'Assurance maladie, il convient d'être couvert par la couverture maladie universelle.

LE DONNEUR PEUT-IL CHOISIR LES PERSONNES QUI POURRONT BÉNÉFICIER DE SON DON DE SPERMATOZOÏDES ?

Non, le don de spermatozoïdes est un don anonyme. Le donneur ne peut pas connaître l'identité des personnes qui recevront son don et les personnes receveuses ne peuvent pas non plus connaître l'identité du donneur.

EST-ON OBLIGÉ DE SE RENDRE EN CENTRE DE DON POUR LES RECUEILS ?

Oui, il est nécessaire de se rendre en centre de don pour réaliser les recueils afin d'éviter l'altération des spermatozoïdes pendant le transport. Les recueils sont réalisés par masturbation, dans une salle privée dédiée.

Plusieurs recueils sont nécessaires pour réaliser un don de spermatozoïdes : un premier recueil pour évaluer le nombre et la mobilité des spermatozoïdes, puis 4 à 5 recueils pour réaliser le don en lui-même.

LES HOMMES HOMOSEXUELS PEUVENT-ILS DONNER DES SPERMATOZOÏDES ?

Oui. Selon la loi en vigueur, seules les conditions suivantes sont requises pour le don de gamètes : les futurs donneurs doivent être en bonne santé et être âgés de 18 à 44 ans inclus. Par ailleurs, le don est anonyme, gratuit et librement consenti.

UNE DÉMARCHE ENCADRÉE

UNE BONNE ORGANISATION



Le donneur et l'équipe médicale définissent la période la plus favorable pour le don, en tenant compte à la fois de l'emploi du temps familial et professionnel du donneur et de l'organisation du centre. Le don de spermatozoïdes implique un certain nombre de rendez-vous organisés avec l'équipe médicale.

UN ACCOMPAGNEMENT PERMANENT



À toutes les étapes du don, les membres de l'équipe médicale sont à la disposition du donneur.

DES CONDITIONS DE RECUEIL



Le recueil de spermatozoïdes s'effectue par masturbation.

Le donneur est accueilli par un personnel habitué au don, qui met tout en œuvre pour que tout se passe simplement et discrètement. La salle pour le don est spécifiquement prévue à cet effet.

Afin d'échanger librement sur la question du don, un entretien avec le psychologue ou le psychiatre de l'équipe médicale est prévu pour le donneur et, s'il vit en couple, pour l'autre membre du couple. Cet entretien pourra être renouvelé à la demande.



Le don de spermatozoïdes nous a permis de vivre notre rêve : avoir un bébé, notre bébé. Grâce à cela, aujourd'hui, nous connaissons l'immense bonheur d'être parents et de voir grandir notre enfant.

Cédric et Virginie, couple receveur



Ma démarche de don a été provoquée par la découverte de problèmes d'infertilité dans mon entourage. Après discussion avec ma femme, j'ai donc décidé de franchir le pas afin d'aider des couples à fonder une famille.

Franck, donneur

La loi prévoit que le donneur bénéficie d'une autorisation d'absence de son employeur de manière à être disponible pour chaque étape du don.

VOUS ENVISAGEZ DE FAIRE UN DON DE SPERMATOZOÏDES POUR OFFRIR À DES PERSONNES LA POSSIBILITÉ DE DEVENIR PARENTS ?

Si vous avez entre 18 et 44 ans inclus et que vous êtes en bonne santé : découvrez le centre de don le plus proche de chez vous en vous connectant sur

dondespermatozoides.fr

Contactez ce centre afin d'obtenir un premier rendez-vous avec un spécialiste. Il vous donnera toutes les informations nécessaires et répondra à vos questions. Aujourd'hui, des milliers de personnes - des femmes en couple avec un homme, avec une femme ou célibataires - sont en attente d'une AMP avec don. Pourtant, l'année dernière, seulement 990 femmes ont été candidates pour faire un don d'ovocytes ; et 764 hommes ont été candidats pour faire un don de spermatozoïdes.

Pour les personnes en attente d'un don, les délais sont alors de plusieurs mois voire plusieurs années. Pour diminuer leur temps d'attente et parce que la diversité des donneuses et des donneurs doit pouvoir refléter la diversité de notre société, elles ont besoin de vous tous.

En donnant vos spermatozoïdes, vous leur offrez la possibilité de devenir parents.

L'AGENCE DE LA BIOMÉDECINE

L'Agence de la biomédecine est une agence nationale de l'État placée sous la tutelle du ministère chargé de la santé. Elle a été créée par la loi de bioéthique de 2004.

Elle exerce ses missions dans les domaines du prélèvement et de la greffe d'organes, de tissus et de cellules, ainsi que dans les domaines de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaines. L'Agence de la biomédecine met tout en œuvre pour que chaque malade reçoive les soins dont il a besoin, dans le respect des règles de sécurité sanitaire, d'éthique et d'équité. Par son expertise, elle est l'autorité de référence sur les aspects médicaux, scientifiques et éthiques relatifs à ces questions. En matière d'assistance médicale à la procréation, l'Agence :

- gère le registre des donneurs de gamètes et d'embryons,
- gère les autorisations des techniques d'assistance médicale à la procréation (AMP),
- vise à améliorer l'accès à l'AMP,
- évalue les pratiques,
- assure la mise en œuvre des dispositifs d'AMP vigilance,
- fait la promotion du don d'ovocytes et du don de spermatozoïdes.

Enfin, elle est chargée d'informer le grand public en étroite collaboration avec les professionnels de santé.



agence de la
biomédecine
Du don à la vie

Agence relevant du ministère de la Santé

Siège national
Agence de la biomédecine
1, avenue du Stade de France
93212 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX
Tél. : 01 55 93 65 50

www.agence-biomedecine.fr